

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2003

---

## DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'UTILISATION DE L'EAU BRUTE DE LA PRISE D'EAU SUPERFICIELLE DE MONTFORT, SITUEE SUR LA RIVIERE LE MEU ET PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DEPOSEE PAR LA VILLE DE MONTFORT (ILLE-ET-VILAINE)

---

### AVIS

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, considérant :

- que l'eau de la prise d'eau superficielle de Montfort sur Le Meu, utilisée par la Ville de Montfort pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, a présenté au cours des cinq dernières années des concentrations en nitrates, en pesticides et en matières organiques dépassant régulièrement les limites fixées à l'annexe 13-3 du code de la santé publique,
- que du fait de ces dépassements l'utilisation de cette eau pour la production d'eau destinée à la consommation humaine est soumise à autorisation exceptionnelle avec mise en œuvre d'un plan de gestion de la ressource,
- que la prise d'eau n'est pas autorisée, mais que le dossier d'autorisation définissant les périmètres de protection est instruit conjointement au présent dossier,
- que le maintien de la prise d'eau sur le Meu est nécessaire en raison de la remise en cause du projet de barrage sur l'Aff ou sur le Meu d'une part et de la déjà large exploitation des ressources en eau souterraine du secteur concerné d'autre part,
- que la filière de traitement de l'usine des Grippeaux ne permet pas de délivrer en permanence une eau conforme à la réglementation pour les paramètres nitrates et pesticides,
- que les mesures réglementaires et spécifiques au bassin versant concerné prévues au programme d'actions devraient permettre une réduction sensible des apports en azote et en matières organiques au milieu,
- que l'objectif affiché dans le plan de gestion de respecter la réglementation nationale (en 2004 pour les pesticides et en 2006 pour les nitrates et les matières organiques) paraît réaliste,
- que le programme de suivi de la qualité de l'eau et le choix des indicateurs proposés permettront d'évaluer la qualité de l'eau brute et son évolution,
- l'existence d'un projet de programme cadre régional de contrôles environnementaux en élevages,
- l'avis favorable émis par le Conseil Départemental d'Hygiène du département d'Ille-et-Vilaine le 17 juin 2003,

1 - émet un avis favorable :

- à l'octroi, à la Ville de Montfort, d'une autorisation exceptionnelle d'utiliser, pour une durée de trois ans, l'eau de la prise d'eau de Montfort sur Le Meu pour la production d'eau destinée à la consommation humaine,
- au plan de gestion du bassin versant du Meu en amont de Montfort,

2 - demande aux Préfets concernés de compléter ce plan de gestion par le programme départemental de contrôle réglementaire établi en conformité avec le projet de programme cadre régional,

3 - suggère de compléter le plan de gestion par une note des préfets concernés récapitulant les dispositions réglementaires applicables au bassin versant, les délais de mise en œuvre à respecter ainsi que le programme de contrôle des services de l'Etat,

4 - propose que l'octroi de l'autorisation d'utiliser l'eau brute de la prise d'eau de Montfort sur Le Meu pour la production d'eau destinée à la consommation humaine soit subordonné à la régularisation administrative de la prise d'eau (autorisation de prélèvement et mise en place des périmètres de protection),

5 - rappelle à la Ville de Montfort l'obligation de délivrer à la population une eau respectant en permanence les exigences de qualité fixées dans le code de la santé publique.

**COPIE CONFORME**